

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1081

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 40

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« ce dernier »,

les mots :

« celle-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.